



ACP BADUELLE
Rue Basse Marcelle, 6 -8 - 10
5000 NAMUR
0824.154.065

Procès Verbal de l'Assemblée générale du 19-10-2023

Les copropriétaires de l'Association des copropriétaires de la Copropriété « BADUELLE » se sont réunis en assemblée générale, le 19-10-2023, en la salle « Bureau Fideli », Chaussée de Liège 97/2 5100 Jambes.

Les convocations ont été adressées le 04-10-2023.

Quorum des présences :

Copropriétaire	Voix	Présent	Mandataire
	352	Représenté	
	355	Présent	
	719	Présent	
	485	Présent	
	349	Absent	
	349	Présent	
	35	Absent	
	355	Absent	
	334	Présent	
	384	Présent	
	349	Représenté	
	340	Absent	
	301	Représenté	
	377	Absent	
	425	Absent	
	367	Présent	
	337	Représenté	
	452	Absent	
	337	Absent	
	370	Absent	
	377	Présent	
	353	Présent	
	347	Présent	

FIDELI SNC
Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES
Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi
Portail WEB -> acpportail.com/bureau/levevet
fideli@fideli.be 081/30 56 41

IPI 500.713 – BCE 0471.429.797 - Urgence/Pannes en dehors des heures de bureau par SMS:0475/228742

ea



ACP BADUELLE
Rue Basse Marcelle, 6 -8 - 10
5000 NAMUR
0824.154.065

	266	Absent	
	377	Absent	
	566	Représenté	
	342	Présent	
	10000	6317	
50% des voix représentées Double quorum atteint, l'assemblée peut se tenir			

Quorum des présences :

Copropriétaires : 27

Lots : 35

Voix : 10000

Cop. présents : 16

Lots présents : 20

Voix présentes : 6317

Mandataires : 3

Procurations : 5

Remarques : 50% des voix représentées

Double quorum atteint, l'assemblée peut se tenir

Résultat des décisions soumises à un vote, prises lors de l'assemblée générale :

Point	Majorité	Voix	Pour	Contre	Abs.	%	Résultat
02) Désignation du président et du secrétariat de l'assemblée générale	50,00%	6317	6317	0	0	100,00%	Accepté
04) Présentation et approbation des comptes de l'exercice, quitus à donner au syndic et au commissaire aux comptes	50,00%	6317	6317	0	0	100,00%	Accepté
09) Travaux et/ou entretiens à prévoir durant cet exercice après cette assemblée générale	50,00%	6317	6317	0	0	100,00%	Accepté
11) Fixation du budget charges	50,00%	6317	6317	0	0	100,00%	Accepté
12) Fixation budget fonds de roulement	50,00%	6317	6317	0	0	100,00%	Accepté
13) Fixation budget fonds de réserve	50,00%	6317	6317	0	0	100,00%	Accepté
14) Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes	50,00%	6317	6317	0	0	100,00%	Accepté
15) Renouvellement du mandat du conseil de copropriété	50,00%	6317	6317	0	0	100,00%	Accepté

FIDELI SNC
Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES
Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi
Portail WEB -> acpportal.com/bureau/level
fideli@fideli.be 081/30 56 41

IPI 500.713 – BCE 0471.429.797 - Urgence/Pannes en dehors des heures de bureau par SMS:0475/228742

91



ACP BADUELLE
Rue Basse Marcelle, 6 -8 - 10
5000 NAMUR
0824.154.065

FIDELI SNC

Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES

Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi

Portail WEB -> acpportail.com/bureau/level

fideli@fideli.be 081/30 56 41

IPI 500.713 – BCE 0471.429.797 - Urgence/Pannes en dehors des heures de bureau par SMS:0475/228742



ACP BADUELLE
Rue Basse Marcelle, 6 -8 - 10
5000 NAMUR
0824.154.065

Procès verbal détaillé :

01- Vérification des présences, procurations

Pas de vote

Voir le détail d'informations en page 1 de ce procès-verbal.

02 - Désignation du président et du secrétariat de l'assemblée générale

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 3159,50 sur 6317,00

Décision

«L'article 577-6 §5 stipule que "L'assemblée générale doit être présidée par un copropriétaire."

L'assemblée désigne _____ en qualité de président(e).

L'assemblée désigne _____ en tant que secrétaire.

Ceux-ci déclarent la séance ouverte.»

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

03- Lecture des courriers des locataires ne disposant pas du droit de vote

Pas de vote

Voir point 16

04 - Présentation et approbation des comptes de l'exercice, quitus à donner au syndic et au commissaire aux comptes

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 3159,50 sur 6317,00

Décision

Monsieur _____ présente à l'assemblée générale et explique les mouvements du fonds de réserve.

Après explication et délibération, l'assemblée générale approuve les comptes et donne quitus.

- Quitus au commissaire aux comptes:

- Quitus au syndic :

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

FIDELI SNC
Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES
Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi
Portail WEB -> acpportail.com/bureau/fevet
fideli@fideli.be 081/30 56 41

IPI 500.713 – BCE 0471.429.797 - Urgence/Pannes en dehors des heures de bureau par SMS:0475/228742



ACP BADUELLE
Rue Basse Marcelle, 6 -8 - 10
5000 NAMUR
0824.154.065

05- Rapport d'évaluation des contrats et fournitures

Pas de vote

Le contrat cadre énergétique se terminera la 30/11/2023.

Le syndic résignera un nouveau contrat avec un jardinier namurois.

Le syndic contractera un contrat d'entretien pour la porte de garage.

Au niveau du parking au sous-sol, le syndic désolidariserá un néon sur deux.

06- Bilan des frais et travaux

Pas de vote

Avec le procès-verbal, le syndic joindra les devis de KONE.

ATTENTION : TVA 6% car le bâtiment vient d'avoir 10 ans.

07- Bilan des contentieux

Pas de vote

Trois copropriétaires étaient en rupture de paiement.

a été désigné pour récupérer les fonds.

A ce jour, un seul dossier reste ouvert (il reste 50% à récupérer).

08- Bilan des sinistres

Pas de vote

Au 30 juin, tous les sinistres sont solutionnés.

09 - Travaux et/ou entretiens à prévoir durant cet exercice après cette assemblée générale

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotifiés - soit 3159,50 sur 6317,00



ACP BADUELLE
Rue Basse Marcelle, 6 -8 - 10
5000 NAMUR
0824.154.065

Décision

- 1) Le syndic fera placer une minuterie à chaque bloc pour la ventilation des caves (8h de fonctionnement/jour) ;
- 2) Le syndic fera remplacer le barillet de la porte RF du local des pompes de relevage ;
- 3) Clôture : il manque une clôture de +/- 9 mct. Monsieur. explique à l'assemblée générale l'utilité du placement de la prolongation. Le syndic demandera devis et il reviendra au conseil de copropriété de confirmer la commande ;
- 4) Mise en peinture des bancs du jardin ;

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

10- Bilan à long terme des travaux à envisager dans la copropriété (délai de 5 ans)

Pas de vote

Sans objet

11 - Fixation du budget charges

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 3159,50 sur 6317,00

Décision

70.000€/an

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

12 - Fixation budget fonds de roulement

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 3159,50 sur 6317,00

Décision

Sans objet

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

FIDELI SNC

Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES
Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi
Portail WEB -> acpportail.com/bureau/lievet
fideli@fideli.be 081/30 56 41

IPI 500.713 - BCE 0471.429.797 - Urgence/Pannes en dehors des heures de bureau par SMS:0475/228742



ACP BADUELLE
Rue Basse Marcelle, 6 -8 - 10
5000 NAMUR
0824.154.065

13 - Fixation budget fonds de réserve

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 3159,50 sur 6317,00

Décision

7.000€/an

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

14 - Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 3159,50 sur 6317,00

Décision

COLPE Michel

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

15 - Renouvellement du mandat du conseil de copropriété

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 3159,50 sur 6317,00

Décision

Monsieur

Madame

Madame

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

16- Questions diverses

Pas de vote

1) Aboiement des chiens : le chien de la locataire de Madame aboie sans cesse et le syndic notifiera à celle-ci l'obligation pour sa locataire d'équiper son chien d'un collier anti-aboiement étant donné que sa locataire ne veut se dessaisir de son chien.

FIDELI SNC

Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES

Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi

Portail WEB -> acpportail.com/bureau/lievet

fideli@fideli.be 081/30 56 41

IPI 500.713 - BCE 0471.429.797 - Urgence/Pannes en dehors des heures de bureau par SMS:0475/228742



ACP BADUELLE
Rue Basse Marcelle, 6 -8 - 10
5000 NAMUR
0824.154.065

Pour rappel, un animal est toléré au sein de la copropriété MAIS celui-ci ne peut causer de trouble de jouissance.

2) Tapage nocturne aux appartements de Monsieur _____ à de nombreuses reprises, la police a dû intervenir durant cet exercice suite aux différents tapages causés par les locataires de Monsieur _____. A la demande de Monsieur _____ celui-ci a demandé qu'on l'avertisse immédiatement de faits causés par ses locataires (voici ses coordonnées de contact _____)

3) Le syndic procédera à un affichage sur chaque porte d'appartement invitant chaque résident à libérer son palier de ses encombrants. Les paliers doivent rester libres en tout temps tant pour une question de sécurité pompiers que par respect pour le personnel de nettoyage et les voisins de palier.

4) Au niveau du jardin, le syndic rappellera que les excréments du chien doivent être ramassés par le propriétaire du chien ;

5) Le syndic rappellera aux résidents l'interdiction de faire sécher du linge sur le balcon ;

6) Madame _____ fait rapport à l'assemblée générale de sa réunion à la VILLE de NAMUR pour l'accès des sous-traitants. Le syndic demandera un rendez-vous sur place pour trouver une solution au problème ;

7) Pour la prochaine assemblée générale, le syndic présentera un projet de pose de panneaux solaires.

L'ordre du jour étant épuisé, remercie les copropriétaires présents à l'assemblée générale et déclare la séance levée à .

Fait à Bureau Fideli , le 19-10-2023

FIEVET Bernard
Pour le syndic

Secrétaire

Président de séance

FIDELI SNC
Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES
Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi
Portail WEB -> acpportail.com/bureau fievet
[fideli@fideli.be](mailto:fidel@fideli.be) 081/30 56 41

IPI 500.713 – BCE 0471.429.797 - Urgence/Pannes en dehors des heures de bureau par SMS:0475/228742



ACP BADUELLE
Rue Basse Marcelle, 6 -8 - 10
5000 NAMUR
0824.154.065

FIDELI SNC

Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES

Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi

Portail WEB -> acpportail.com/bureau/ievet

fideli@fideli.be 081/30 56 41

IPI 500.713 – BCE 0471.429.797 - Urgence/Pannes en dehors des heures de bureau par SMS:0475/228742



ACP BADUELLE
Rue Basse Marcelle, 6 -8 - 10
5000 NAMUR
0824.154.065

	P	P	P	P	P	P	P	P
Pour (P)								
Contre (C)								
Abstenion (A)								

FIDELI SNC
Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES
Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi
Portail WEB -> acpportail.com/bureau/lievet
fideli@fideli.be 081/30 56 41
IPI 500.713 – BCE 0471.429.797 - Urgence/Pannes en dehors des heures de bureau par SV

18

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA RESIDENCE « BADUELLE »
POUR L'EXERCICE 2022/2023.**

Le contrôle des comptes a été réalisé en plusieurs étapes durant le mois d'octobre.

Pour l'exercice clos au 30/6/2023 le total de bilan s'élève à 64.230.36€

Les charges de l'exercice sont de 78.375,11€ contre 71.653,87€ pour l'année antérieure.

Hors fonds de réserves et frais privatifs les charges réellement engagées sont de 71.463.41€ et sont en augmentation de plus de 5.800€.(électricité+3.900€,entretien+3.000€)

Le fonds de réserve a été alimenté à hauteur de 6.000€.De plus les provisions faites depuis plusieurs années sur la régularisation de la facture d'eau ont été versées au fonds de réserve à hauteur de 16.449,99€.Des prélèvements de 12.625,78€€ ont été fait pour des frais importants(ascenseurs, centrale extincteur, égouttage, franchises assurance) .

Le montant de 33.999,18€ figurant en provision au 30/6/2023 semble suffisant pour absorber les charges exceptionnelles et les gros entretiens futurs.

J'ai pu vérifier –que les règles de la comptabilité et que le plan comptable sont appliqués.

-que les dépenses engagées sont conformes aux décisions de L' A.G.

-que la gestion répond aux normes de prudence

-que les comptes correspondent aux pièces des facturiers et des journaux financiers.

Je certifie donc que les comptes présentés donnent une image fidèle de la situation financière et de la gestion de la copropriété, de ses avoirs, de ses dettes et de ses engagements.

Un grand merci à Madame pour sa disponibilité lors du contrôle des comptes.

M

RESIDENCE BADUELLE
RUE BASSE MARCELLE 6-8-10,
5000 NAMUR

CHARGES

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Honoraires syndic	4.319,64	4.401,84	4.494,08	4.557,54	4.587,36	4721,74	5098,88
Frais d'administration	391,18	809,66	363,08	593,88	539,70	760,94	652,86
assurance	4.667,10	5.239,94	5.504,84	5.699,30	5.673,31	6127,84	6460,08
entretien	5.006,07	4.386,20	3.887,13	5.628,54	5.212,85	5149,14	8162,74
jardin	984,94	3.919,11	1.216,05	824,02	1.298,33	1731,37	1735,14
garage	423,50	1.694,00	266,20	1.060,60	-	0,00	-
sinistres	-	-	2.462,12	-	615,91	0,00	-
électricité	4.822,67	5.714,15	4.729,71	6.458,22	5.973,77	9858,23	13734,44
ordures	-	216,60	179,58	-	-	-	-
protection incendie	1.250,23	1.828,31	3.653,90	2.696,73	2.718,37	1740,79	1618,89
pompes	-	13.142,83	-	-	-	-	-
A,G,	140,00	106,00	-	100,00	80,00	80,00	125,60
divers(frs non récurrents)	2.477,47	-	3.702,58	2.416,95	775,61	0,00	3010,46
	24.482,80	41.458,64	30.459,27	30.035,78	27.475,21	30170,05	40599,09
Charges bloc A,	5.364,51	5.193,71	5.602,66	5.394,07	6.370,24	6033,07	5544,19
charges bloc B,	5.364,51	5.193,71	5.602,66	5.394,07	6.370,24	6033,07	5544,19
charges bloc C,	5.364,51	5.193,71	5.602,66	5.394,07	6.370,24	6033,07	5544,19
	16.093,53	15.581,13	16.807,98	16.182,21	19.110,72	18099,21	16632,57
eau	5.953,60	5.844,87	6.432,31	6.022,72	8.085,43	6328,18	3411,49
gaz	9.575,61	6.232,56	8.059,24	8.395,74	7.411,03	8258,78	8012,65
frs relevés Itsa	2.388,88	2.481,03	2.622,31	2.665,34	2.759,86	2281,52	2307,48
entretien chaudière	500,13	500,13	500,13	500,13	-	500,13	500,13
	18.418,22	15.058,59	17.613,99	17.583,93	18.256,32	17368,61	14231,75
frais privatifs	897,71	433,63	212,81	1.098,94	579,65	16,00	911,70
indemnités deménagement	1.000,00	1.200,00	300,00	-	-	0,00	-
fonds de réserve	3.000,00	4.500,00	6.000,00	6.000,00	4.500,00	6000,00	6000,00
TOTAL	63.892,26	78.231,99	71.394,05	70.900,86	69.921,90	71.653,87 €	78.375,11 €
	58.994,55	72.098,36	64.881,24	63.801,92	64.842,25	65.637,87	71.463,41



44

KONE Belgium SA
Boulevard du Roi Albert II 4 boîte 9
1000 Bruxelles
customer.service.be@kone.com
Tél: +32 (0)2 730 92 11
www.kone.be

Devis n°: T-0005662441
Référence n°: 0013289471

Bruxelles, 30.06.2022

Madame, Monsieur;

Suite au rapport établi par notre technicien lors de sa dernière intervention et dans le but d'assurer une bonne fiabilité de fonctionnement de l'installation reprise en objet, nous vous communiquons, ci-après, la description des travaux que nous vous proposons de réaliser.

Description	Quantité	Prix total (HTVA)
Équipement: 11138047 ASC Adresse: RUE BASSE MARCELLE 10, 5000 NAMUR		
1 Remplacement des garnitures en matière spéciale, épousant le profil des guides et fixées dans les coulisseaux assurant le guidage du contrepois.	1	EUR 1.091,03

Ce travail comprend :

- . La mise en sécurité de l'installation.
- . Le démontage des coulisseaux de guidage.
- . La fourniture et le remplacement des garnitures dans les coulisseaux de guidage.
- . Le remontage des coulisseaux de guidage.
- . Le réglage et remise en service de l'installation.

Prix total (HTVA) : EUR 1.091,03

KONE Belgium
Boulevard du Roi Albert II 4 boîte 9
1000 Bruxelles

Tel: +32 (0)2 730 92 11
Fax: +32 (0)2 340 03 29
www.kone.be

BE 0438.407.463
RPR Brussel
REG n° 03 / 27 / 1 / 3

BNP Paribas Fortis
240-0176200-62
IBAN: BE 64.2400 1762 0062
BIC: GEBABEBB



8804692 T-0005662441 1



114
62

KONE Belgium SA
Rue de Bretagne 24
1200 Bruxelles
customer.service.be@kone.com
Tél: +32 (0)2 730 92 11
www.kone.be

Devis n°: T-0005517340
Référence n°: 0013064447

Bruxelles, 28.04.2022

Madame, Monsieur,

Suite au rapport établi par notre technicien lors de sa dernière intervention et dans le but d'assurer une bonne fiabilité de fonctionnement de l'installation reprise en objet, nous vous communiquons, ci-après, la description des travaux que nous vous proposons de réaliser.

Description	Quantité	Prix total (HTVA)
Equipement: 11138045 ASC Adresse: RUE BASSE MARCELLE 6 5000 NAMUR		
1 La mise en place d'un module KRM GSM sur votre téléphone cabine actuel :	1	EUR 781,75

- Mise en place du module GSM.
- Raccordement, programmation et mise en service.

Economies

- Nul besoin d'installer des lignes téléphoniques analogiques.
- Aucun abonnement téléphonique n'est nécessaire, ce qui se traduit par des coûts plus bas.
- Gestion administrative simplifiée, nul besoin de se soucier des factures de téléphone.

Si le signal mobile dans la gaine n'est pas assez puissant, un amplificateur supplémentaire doit être installé.

La connexion se passe par le réseau téléphonique mobile. KONE achète la carte SIM et gère le service complet, y compris la facturation de l'abonnement et des communications.

Toutes les communications sont incluses dans un forfait de 90 € par an par ascenseur. Ce forfait comprend toutes les communications, peu importe le nombre d'appels pour personnes bloquées et inclut les appels de KONE pour vérifier le fonctionnement du système. En cas d'acceptation de cette présente offre, n'oubliez donc pas de résilier votre abonnement de ligne téléphonique actuel.

La signature de cette présente offre marque votre accord quant au surplus de 90 € par an par ascenseur à votre contrat de maintenance existant.

KONE Belgium
Rue De Bretagne 24
1200 Bruxelles

Tel: +32 (0)2 730 92 11
Fax: +32 (0)2 340 03 29
www.kone.be

BE 0436.407.453
RPR Brussel
REG n° 03 / 27 / 1 / 3

BNP Paribas Fortis
240-0178200-52
IBAN BE 64 2400 1782 0052
BIC: GEBABEBB

67





62

Equipement: 11138046 ASC
Adresse: RUE BASSE MARCELLE 8 5000 NAMUR

1 La mise en place d'un module KRM GSM sur votre téléphone cabine actuel : 1 EUR 781,75

- Mise en place du module GSM.
- Raccordement, programmation et mise en service.

Economies

- Nul besoin d'installer des lignes téléphoniques analogiques.
- Aucun abonnement téléphonique n'est nécessaire, ce qui se traduit par des coûts plus bas.
- Gestion administrative simplifiée, nul besoin de se soucier des factures de téléphone.

Si le signal mobile dans la gaine n'est pas assez puissant, un amplificateur supplémentaire doit être installé.

La connexion se passe par le réseau téléphonique mobile. KONE achète la carte SIM et gère le service complet, y compris la facturation de l'abonnement et des communications.

Toutes les communications sont incluses dans un forfait de 90 € par an par ascenseur. Ce forfait comprend toutes les communications, peu importe le nombre d'appels pour personnes bloquées et inclut les appels de KONE pour vérifier le fonctionnement du système. En cas d'acceptation de cette présente offre, n'oubliez donc pas de résilier votre abonnement de ligne téléphonique actuel.

La signature de cette présente offre marque votre accord quant au surplus de 90 € par an par ascenseur à votre contrat de maintenance existant.

Equipement: 11138047 ASC
Adresse: RUE BASSE MARCELLE 10 5000 NAMUR

1 La mise en place d'un module KRM GSM sur votre téléphone cabine actuel : 1 EUR 781,75

- Mise en place du module GSM.
- Raccordement, programmation et mise en service.

Economies

- Nul besoin d'installer des lignes téléphoniques analogiques.
- Aucun abonnement téléphonique n'est nécessaire, ce qui se traduit par des coûts plus bas.
- Gestion administrative simplifiée, nul besoin de se soucier des factures de téléphone.

Si le signal mobile dans la gaine n'est pas assez puissant, un amplificateur supplémentaire doit être installé.

La connexion se passe par le réseau téléphonique mobile. KONE achète la carte SIM et gère le service complet, y compris la facturation de l'abonnement et des communications.

KONE Belgium
Rue De Bretagne 24
1200 Bruxelles

Tel: +32 (0)2 730 92 11
Fax: +32 (0)2 340 03 29
www.kone.be

BE 0436.407.453
RPR Brussel
REG n° 03 / 27 / 1 / 3

BNP Paribas Fortis
240-0176200-52
IBAN BE 84 2400 1762 0052
BIC: GEBABEBB



8207651 T-0005517340 1



KONE Belgium SA
Boulevard du Roi Albert II 4 boîte 9
1000 Bruxelles
customer.service.be@kone.com
Tél: +32 (0)2 730 92 11
www.kone.be

Devis n°: T-0005752070
Référence n°: 0013413845

Bruxelles, 05.08.2022

Madame, Monsieur,

Suite au rapport établi par notre technicien lors de sa dernière intervention et dans le but d'assurer une bonne fiabilité de fonctionnement de l'installation reprise en objet, nous vous communiquons, ci-après, la description des travaux que nous vous proposons de réaliser.

Description	Quantité	Prix total (HTVA)
Equipement: 11138047 ASC Adresse: RUE BASSE MARCELLE 10 5000 NAMUR		
1 Le réalignement des guides cabine : - La mise en sécurité de l'installation. - Le relâchement des écrous aux éclisses de chaque niveaux. - Le réalignement complet des guides sur toute la hauteur de la gaine. - Le resserrage des écrous à chaque niveaux. - La remise en service l'installation.	1	EUR 2.204,72

Prix total (HTVA) : EUR 2.204,72

KONE Belgium
Boulevard du Roi Albert II 4 boîte 9
1000 Bruxelles

Tel: +32 (0)2 730 92 11
Fax: +32 (0)2 340 03 29
www.kone.be

BE 0436.407.453
RPR Bruxelles
REG n° 03 / 27 / 1 / 3

BNP Paribas Fortis
240-0178200-52
IBAN BE 64 2400 1762 0052
BIC: GEBABEBB



9142888 T-0005752070 1



KONE Belgium SA
Rue de Bretagne 24
1200 Bruxelles
customer.service.be@kone.com
Tél: +32 (0)2 730 92 11
www.kone.be

108

Devis n°: T-0005506613
Référence n°: 0013047332

Bruxelles, 25.04.2022

Madame, Monsieur,

Suite au rapport établi par notre technicien lors de sa dernière intervention et dans le but d'assurer une bonne fiabilité de fonctionnement de l'installation reprise en objet, nous vous communiquons, ci-après, la description des travaux que nous vous proposons de réaliser.

Description	Quantité	Prix total (HTVA)
Equipement: 11138047 ASC Adresse: RUE BASSE MARCELLE 10 5000 NAMUR		
1 La fourniture et le placement d'un boîtier rouge à proximité de la salle des machines pour y placer la clé d'accès à celle-ci.	1	EUR 221,65
2 Remplacement de la carte du système de télésurveillance KRM/RIF.	1	EUR 1.222,69

Ce travail comprend :

- . Mise en sécurité de l'installation.
- . Fourniture et remplacement de la carte électronique.
- . Paramétrage, réglage, essais et remise en service de l'installation.

Prix total (HTVA) : EUR 1.444,34

KONE Belgium
Rue De Bretagne 24
1200 Bruxelles

Tel: +32 (0)2 730 92 11
Fax: +32 (0)2 340 03 29
www.kone.be

BE 0436.407.453
RPR Brussel
REG n° 03 / 27 / 1 / 3

BNP Paribas Fortis
240-0176200-52
IBAN BE 64 2400 1762 0052
BIC: GEBABEBB



8170292 T-0005506613 1